

*Article 43 du Règlement*

**Mme le Président:** La présentation de cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

\* \* \*

● (1110)

**LE TRANSPORT MARITIME**

ON DEMANDE QUE LE «SAMSON V» RESTE EN SERVICE SUR LE FRASER (C.-B.)—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**Mlle Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam):** Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement à propos d'une affaire urgente et importante.

Le navire à aubes *Samson V* est en service sur le Fraser depuis de longues années et il contribue à assurer la sécurité de tout le trafic maritime dans le port de New Westminster et dans le bas du Fraser. Par ailleurs, 14 personnes perdront leur emploi si le *Samson V* est retiré du service, ce que compte faire le ministère des Travaux publics. Aussi, je propose, appuyé par le député de Mission-Port Moody (M. Rose):

Que la Chambre ordonne au ministre des Travaux publics de faire immédiatement le nécessaire pour que le *Samson V* continue à jouer son rôle important et à assurer la sécurité sur le Fraser et qu'il reste par conséquent en service.

**Mme le Président:** Pour mettre une telle motion en délibération, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

\* \* \*

**LA CONSTITUTION**

MEILLEURS VŒUX AUX PREMIERS MINISTRES À L'OCCASION DES PROCHAINS POURPARLERS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Peter Lang (Kitchener):** Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement afin de présenter une motion qui, je l'espère, sera approuvée par tous les députés.

Lundi prochain, le premier ministre (M. Trudeau) rencontrera les premiers ministres des provinces afin de discuter de questions se rattachant à notre constitution. Étant donné qu'à l'occasion du référendum qui a été tenu dernièrement au Québec, les habitants de cette province se sont prononcés en faveur d'un fédéralisme renouvelé, je propose, appuyé par le député d'Edmonton-Strathcona (M. Kilgour):

Que la Chambre transmette ses meilleurs vœux aux premiers ministres de toutes les provinces et au premier ministre du Canada en espérant que, grâce à leur sérieux, à leur sens du compromis et à leur esprit de collaboration, ils arrivent à progresser sur la voie d'un renouvellement du fédéralisme canadien.

**Mme le Président:** Pour mettre une telle motion en délibération, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

\* \* \*

**LE RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA**

LE RETARD À VERSER LES PRESTATIONS—ON CRITIQUE LA PROGRAMMATION DU SYSTÈME ÉLECTRONIQUE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Girve Fretz (Érié):** Madame le Président, je voudrais proposer une motion en vertu de l'article 43 du Règlement.

Comme depuis que le régime de pensions du Canada utilise un nouvel ordinateur, la programmation et le fonctionnement du système électronique ont été si mal mis au point que des fonctionnaires ayant de nombreuses années d'expérience démissionnent parce qu'ils désespèrent que le programme ne soit jamais rétabli sur la bonne voie et comme ces départs viennent compliquer une situation déjà insoutenable, de sorte qu'il faut plus de six mois pour donner suite à des demandes régulières en vertu du régime de pensions du Canada, je propose, appuyé par le député de Simcoe-Nord (M. Lewis):

Que la Chambre charge le ministre responsable de prendre des mesures immédiates et judicieuses pour faciliter l'étude des demandes adressées au régime de pensions du Canada, afin que les veuves et les orphelins ne souffrent pas inutilement à cause des caprices d'une machine.

**Mme le Président:** Une motion de ce genre ne peut-être présentée qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

\* \* \*

**LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA**

LA PRÉSUMÉE SAISIE ILLÉGALE DU NAVIRE «PATRICIA»—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Howard Crosby (Halifax-Ouest):** Madame le Président, je prends également la parole en vertu de l'article 43 du Règlement. La Gendarmerie royale du Canada suivant, il y a tout lieu de le croire, l'avis du ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social (M. Chrétien) ou du solliciteur général (M. Kaplan), a effectué la saisie spectaculaire du navire *Patricia* et de sa cargaison de 22 tonnes de marijuana et arrêté son équipage au large de la Nouvelle-Écosse.

Cette initiative aurait, dit-on, été illégale comme le prouve le fait que le commandant est retourné aux États-Unis sans qu'aucune accusation au criminel ne soit portée contre lui au Canada, que l'équipage colombien a été renvoyé dans son pays aux frais du contribuable canadien et que la cargaison illicite évaluée à 50 millions a disparu. Afin de protéger l'intérêt des agents en cause je propose, appuyé par le député de York-Nord (M. Gamble):

Que la Chambre charge le solliciteur général ou le ministre de la Justice de faire rapport sur tous les aspects de la saisie du *M/V Patricia* le 13 mai 1980, de l'arrestation de l'équipage et de la confiscation de la cargaison illicite.